



**MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU**

Dossier TECHNIQUE

**Déclassement d'une portion foncière du
Domaine Public**

(Impasse des SARRASINS)

SOMMAIRE

1- Notice explicative

2- Plan de situation

3- Plan parcellaire

1 - NOTICE EXPLICATIVE

La Commune de L'ILE D'YEU a décidé d'engager la procédure de déclassement d'une portion foncière du domaine public située **Impasse des SARRASINS**.

Le plan parcellaire (point 3 de la présente note) illustre l'emprise foncière concernée. Cette emprise globale de 32m² correspond à la parcelle 113 BV *numérotation en cours* vouée à être rattachée aux parcelles BV 388 & 389.

Il semble donc que cette portion du domaine public d'une superficie globale de 32m² ne représente pas d'intérêt collectif (en termes de circulation), par conséquent son déclassement au profit d'un projet de ce type ne présente pas d'inconvénient.

Visas et considérants liés au dossier :

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 article 62 (Journal officiel du 10 décembre 2004) modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation,

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

Considérant que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale,

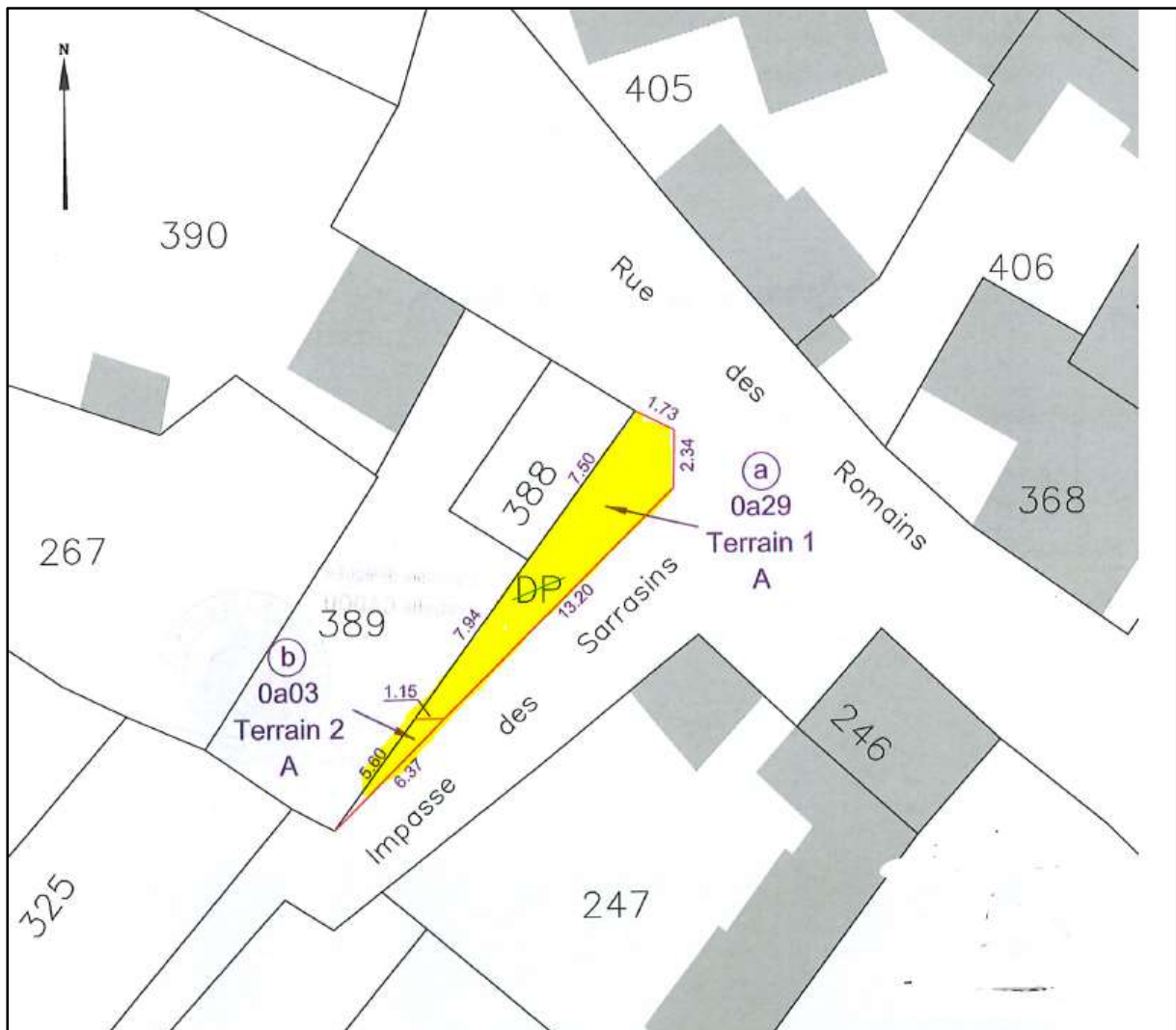
Considérant que la dépendance domaniale précitée appartenant à la commune n'est plus affectée à l'usage du public,

Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique,

2 – PLAN DE SITUATION



3 – PLAN PARCELLAIRE



Document d'arpentage du géomètre